



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 7 décembre 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, , Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naima FERROUDJI, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marc ESNAULT, Jocelyn MINATCHI, Thomas ZLOWODZKI, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Héritier LUNDA (Pouvoir à Mohammed ZAOUI), Séverine BUSSON (pouvoir à Alice SEBBAG), Karla AREL (pouvoir à Naima FERROUDJI), (pouvoir à Michelle BOUCHON), Norman PANTER (pouvoir à Philippe ROGER), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Frank CHAUVEAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à Danièle GARCIA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Farah QADHI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Jacques BENISTY (pouvoir Thomas ZLOWODZKI), Quentin CHOLLET (pouvoir à Mélanie SCHLATTER), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absent Excusé :

Thierry BESSE

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 26

représentés : 12

absents : 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Philippe ROGER est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

Délibération n° 14640

DGST : Denis DRAPPIER

Service : Aménagement et Développement durables

Affaire suivie par Cécile BURLET

COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA SPL SEER POUR L'ANNEE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1411-1 et L 1411-3,

VU la délibération n°14287 du 30 septembre 2020 portant accord de principe au raccordement et à la prise de participation de la Ville de Sainte Geneviève des Bois au capital de la SPL SEER Grigny-Viry,

VU la délibération n°14303 du 28 novembre 2020 portant participation au capital de la Société Publique Locale d'exploitation des énergies renouvelables (SPL SEER),

VU le rapport technique et financier de la SPL SEER pour l'année 2021,

CONSIDERANT que chaque commune adhérente à cette Société Publique Locale doit faire l'objet d'une communication du rapport de celle-ci au Conseil municipal.

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND acte de la communication du rapport technique et financier de la SPL SEER pour l'année 2021.

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

